

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 05/04/2017

**Présents** : Mesdames, **VERSEPUY** Sandrine - **GIL BLANCO** Carmen  
Messieurs **BERAUD** Noel, **CHARBONNEL** Pascal, **COLLARDEAU** Laurent, **GOMICHO**N Michel -  
**GERAULT** Alexandre

**Excusés** : **COLLIN** Isabelle (pouvoir donné à VERSEPUY Sandrine) - **OTTOZ BRAJON** Muriel (pouvoir  
donné à CHARBONNEL Pascal)

**Absent** : **SIMON** Michel

**Secrétaire** : **CHARBONNEL** Pascal

Le compte rendu du conseil municipal en date du 16/03/2017 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

**BUDGET PRIMITIF 2017 ::**

**Section Investissement** :

Recettes: 122 788.90 €

Dépenses: 122 788.90 €

Les principaux investissements pour cette année sont les suivants :

- Démarrage de la révision du PLU pour mise en conformité avec le SCOT des Combrailles – délibération prise sur le choix du cabinet d'études (après appel d'offres, ouverture des plis, audition des 3 cabinet retenus sur 5 candidatures reçues et analyse financières et techniques) qui est chargé de mener ce projet. Il s'agit du Cabinet REALITES basé à Roanne (42)
- Travaux de viabilisation de deux parcelles communales constructibles pour mise en vente. Une dans sa totalité pour 843 m<sup>2</sup> et l'autre 7212 m<sup>2</sup> (sera divisée en 5 lots allant de 1187 m<sup>2</sup> à 1356m<sup>2</sup>)
- Réfection de canalisations des eaux pluviales en mauvais état : rue de l'hospital et chemin de la garde – route de Combronde
- Travaux de sécurisation entrée de bourg dans le cadre du FIC (dont 75 % sera subventionné)
- La première tranche de travaux sur les bâtiments communaux pour mise en conformité plan accessibilité des ERP (Ad'Ap)
- Achat d'une partie de la parcelle ZL 363 (167 m<sup>2</sup>) appartenant au SIAEP pour permettre l'accès de la parcelle communale ZL 364 à la RD 412. L'ensemble (constructible) ainsi constitué est mis à la vente

**Section Fonctionnement** :

Recettes: 320 653.00 €

Dépenses: 320 653.00 €

Le Budget Primitif est **adopté à l'unanimité**

### **Délibérations diverses**

- **Vote des taxes :**

Le conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité (9 voix POUR) de maintenir les taux 2016 des 3 taxes (Taxe habitation-Taxes Foncières Bâties-Taxes Foncières Non Bâties) pour l'année 2017

Les taux pour l'année 2017 sont les suivants :

- TH : 6.00 %
- TFB : 9.50 %
- TFnB : 52.50 %

- Acquisition d'une partie de la parcelle ZL 363 (surface concernée après bornage : 167 m<sup>2</sup>) appartenant au SIAEP (Syndicat d'Alimentation en Eau Potable) afin de permettre l'accès sur la RD 412 de la parcelle communale constructible mise en vente. Après négociation avec le SIAEP, ce dernier propose un prix de vente au même montant que celui proposé à la vente par la mairie soit un montant de 60 € le m<sup>2</sup>, auquel il faut ajouter les frais de notaire et de bornage. Approuvé à l'unanimité (9 voix POUR)
- Délibération portant sur le choix du cabinet d'études qui va mener la révision du PLU de la commune. Le montant total du projet s'élève à 37 618 €HT. Cette somme sera étalée sur environ 2 ans. Approuvé à l'unanimité (9 voix Pour).
- Le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu du conseil départemental du Puy-De-Dôme d'un itinéraire historique et emblématique du Massif Central créée en 1995 par l'association Chamina : la Grande traversée du Massif Central à VTT (GTMC) reliant le Morvan à la Méditerranée (1 100 km). Le conseil départemental souhaite œuvrer rapidement à la mise en œuvre de ce projet interrégional afin de pouvoir l'inscrire au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Il nous est donc demandé de délibérer sur le tracé afférant à notre commune avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017. A l'unanimité (9 voix POUR) le conseil municipal donne un avis favorable sur l'ensemble de l'itinéraire et la portion impactant son territoire (chemin limitrophe entre la commune et Beauregard-Vendon).

**La séance est levée.**